

M. Daubert
Paris en droit
à Amsterd. le 15
24. Avril 1746

Monsieur;

L'on a été force de laisser partir
 M. de Thorville, sans répondre aux civilités
 qu'il vous a pleu m'adresser par sa main,
 n'y ayant e'cose dont j'eusse pu me
 de servir. Le vray supplicé de souffrir
 que c'est c'egrez suppléer au défaut.
 FICIT ne vous importun, vous que de
 assurances de mon affection toute entière
 à M. de Thorville, fondée dans la reconnaissance
 que j'ai toute parfaite de lui d'un long
 de bon conseil qui se rencontre à vous
 Monsieur, ^{du} ~~le~~ ^{de} l'ia plain et
 de nous avoir ~~fait~~ ^{fait} ~~à~~ ^à ~~ce~~ ^{ce}
 l'heure dans laquelle vous avez eu ce
 bon mouvement: ^{de nous en faire part.}
 et on le que m'offrirai ^à ~~à~~ ^à ~~à~~ ^à
 cette route! ^à ~~à~~ ^à ~~à~~ ^à
 de mon côté! ^à ~~à~~ ^à ~~à~~ ^à
 faire sur, et de me croire ^à ~~à~~ ^à ~~à~~ ^à

[The text on this page is extremely faint and illegible due to the quality of the scan. It appears to be a handwritten letter or document.]

[Faint handwritten notes on the right edge of the page.]